



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER  
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, LE LUNDI 7 OCTOBRE 2024,  
À DIX-NEUF HEURES (19h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents : Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :  
Claire Bossé Michèle Lamonde  
Chantal Godin Ginette Rochefort  
Sébastien Dufour

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné  
Le siège du conseiller # 2 est vacant.

### ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2024
4. FINANCES
- 4.1. COMPTES
5. AFFAIRES NOUVELLES
6. RÉGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
- 6.1. RÉSOLUTION POUR EFFECTUER UN VERSEMENT À L'ENTREPRISE JRMORIN  
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE  
OUEST
- 6.2. CHANGEMENT DU LOGICIEL COMPTABLE
- 6.3. MODIFICATION DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE SUR LA RUE DU  
COUVENT
- 6.4. MODIFICATION DE LA SIGNALISATION SUR LA RUE PRINCIPALE EST  
(BUREAU DE POSTE)
- 6.5. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE AFIN DE DÉTERMINER LES  
CARACTÉRISTIQUES DU SITE EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN  
PROJET\_ OCTROI DU CONTRAT DE CAROTTAGE POUR LES LOTS #6  
553 420 et #6 553 421
- 6.6. MANDAT POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN ACHAT GROUPÉ DE  
CAMION DE COLLECTE
- 6.7. AUTORISATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LA RUE  
PIERRE-LAVALLEE
7. URBANISME



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

AUCUN DOSSIER EN SEPTEMBRE

8. CORRESPONDANCE
  - 8.1 MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
  - 8.2 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) DE LA MRC DE MONTMAGNY
  - 8.3 VERSEMENT DE FONDS AUX CLUBS DE L'ÉTOILE D'OR ET DE PÉTANQUE SUITE À LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
9. RAPPORTS DES COMITÉS
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



N° de résolution  
ou annotation

2024-159

2024-160

2024-161



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### 2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

### 3. PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 septembre 2024, et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 et 24 septembre 2024.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

D'ADOPTER les procès-verbaux du 9, 16 et 24 septembre 2024.

### 4. FINANCES

#### 4.1 COMPTES

Voir les incompressibles en annexe

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle des employés et élus municipaux avant la tenue de la présente séance.

QUE le Conseil approuve des déboursés pour un total de 160 255,30 \$, incluant les salaires bruts pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre, montant de 29 477,48 \$.

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes.

Je soussigné, Mélissa Gagné, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 160 255,30 \$.



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### 5. AFFAIRE NOUVELLE

### 6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

#### 6.1 RÉOLUTION POUR EFFECTUER UN VERSEMENT À L'ENTREPRISE JRMORIN DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE OUEST

CONSIDÉRANT la résolution 2024-080 octroyant le contrat à l'entreprise JRMorin pour la réfection de la rue Principale Ouest ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de paiement par la firme Génie +, responsable de la surveillance du chantier ;

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

D'AUTORISER un second versement de 553 861,16 \$ (incluant toutes les taxes applicables), soit le montant des travaux à ce jour moins la retenue contractuelle de 10 % à l'entreprise JRMorin.

ADOPTÉ

#### 6.2 CHANGEMENT DU LOGICIEL COMPTABLE

ATTENDU QUE le logiciel comptable en place présente des lacunes importantes, notamment une configuration complexe, rendant son utilisation chronophage nécessitant constamment une assistance technique;

ATTENDU QUE le logiciel comptable SYGEM utilisé actuellement par la municipalité de Berthier-sur-Mer a récemment été acquis par PG Solutions et ne bénéficiera plus de mises à jour ;

ATTENDU QUE l'offre de remplacement du nouveau logiciel par le fournisseur PG Solutions ne répond pas à nos attentes en termes de fonctionnalités et de coût ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer a procédé à une évaluation approfondie des différents logiciels disponibles sur le marché et recommande le retour vers le logiciel CIM ;

ATTENDU QUE l'adoption du logiciel comptable CIM permettrait d'améliorer l'efficacité et la fiabilité de la gestion financière de la municipalité, notamment en :

- Simplifiant les processus comptables ;
- Améliorant la qualité des données financières ;
- Facilitant la production des rapports financiers ;
- Assurant une meilleure conformité aux normes comptables ;

Il est proposé par Sébastien Dufour, et unanimement résolu :

Qu'afin de permettre le lancement de la migration des données dès janvier 2025, il est impératif d'**APPROUVER** le changement de logiciel comptable

2024-162

2024-163



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

vers le logiciel CIM dans les plus brefs délais.

DE MANDATER CIM pour mettre en œuvre ce changement, notamment en :

- Planifiant les différentes étapes de la migration des données ;
- Assurant la formation des employés concernés ;

D'AUTORISER 27 806,46 \$ pour le financement de l'acquisition du nouveau logiciel, de sa mise en œuvre et de la formation des employés ;

DE PRÉVOIR dans le budget annuel les crédits nécessaires au fonctionnement et à la maintenance du nouveau logiciel.

ADOPTÉ

### 6.3 MODIFICATION DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE SUR LA RUE DU COUVENT

CONSIDÉRANT que la signalisation routière actuelle sur la rue du Couvent à Berthier-sur-Mer, interdisant la circulation des camions, n'est pas conforme aux normes en vigueur et ne permet pas l'application effective de cette réglementation ;

CONSIDÉRANT L'importance d'assurer la sécurité routière et de respecter les règles de circulation ;

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

DE METTRE EN CONFORMITÉ la signalisation routière sur la rue du Couvent avec les normes en vigueur, notamment en ce qui concerne l'interdiction de circulation des camions.

D'INSTALLER une signalisation claire, visible et conforme aux normes, indiquant l'interdiction de circuler pour les véhicules lourds sur l'ensemble de la rue du Couvent.

D'INFORMER les citoyens, les entreprises et les transporteurs de cette modification de la signalisation par les moyens de communication appropriés (site web municipal, avis publics, atlas du camionneur, etc.).

D'OCTROYER le budget nécessaire à la réalisation de cette modification.

ADOPTÉ

### 6.4 MODIFICATION DE LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE PRINCIPALE EST À BERTHIER-SUR-MER (BUREAU DE POSTE)

CONSIDÉRANT le besoin accru de faciliter l'accès au bureau de poste situé sur la rue Principale Est ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'aménager un espace de stationnement de 5 minutes sans compromettre la fluidité de la circulation ;

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

D'INSTALLER un panneau de stationnement de 5 minutes à l'endroit précis situé en face du bureau de poste au 8 rue Principale Est;

COMPLÉTER la signalisation par les panneaux réglementaires appropriés (panneaux d'horaire, de dimension, etc.) conformément au Code de la sécurité routière.

2024-164

2024-165



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

DE MANDATER le directeur général ou le responsable des travaux publics à mettre en œuvre la présente résolution dans les meilleurs délais;

ADOPTÉ

### 6.5 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE AFIN DE DÉTERMINER LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PROJET\_ OCTROI DU CONTRAT DE CAROTTAGE POUR LES LOTS #6 553 420 et #6 553 421

La municipalité de Berthier-sur-Mer dispose d'une parcelle de terrain (les lots #6 553 420 et #6 553 421) dont il serait envisageable d'y déployer un complexe résidentiel dans la mesure où une étude géotechnique du sol déterminera les propriétés des sols et du roc et permettra d'émettre des recommandations pour la conception et la réalisation des ouvrages projetés.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au carottage avant de débiter tous les travaux de construction d'immeubles sur ledit lot ;

2024-166

Il est proposé par Michèle Lamonde, et unanimement résolu :

Que soit octroyé au Groupe GÉOS le contrat de carottage pour la somme de 29 500 \$ (avant les taxes applicables).

ADOPTÉ

### 6.6 MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN ACHAT GROUPÉ DE CAMION DE COLLECTE

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec Les Concassés du Cap inc. pour la collecte et le transport des matières résiduelles arrive à échéance le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues lors du dernier appel d'offres étaient significativement supérieures aux estimations initiales et au contrat précédent ;

CONSIDÉRANT QUE ces augmentations pourraient avoir un impact financier important sur les budgets municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'IL a été convenu avec les municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud de procéder à l'acquisition groupée d'un camion de collecte destiné au transport des matières résiduelles non recyclables, compostables et résidus verts ;

2024-167

Il est proposé par Ginette Rochefort, et unanimement résolu :

DE MANDATER la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, à prendre toutes les mesures nécessaires afin de procéder à une mise en concurrence publique pour l'acquisition groupée d'un camion de collecte destiné au transport des matières résiduelles non recyclables, compostables et résidus verts, en collaboration avec les municipalités de Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.





N° de résolution  
ou annotation

2024-168

2024-169



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ADOPTÉ

### 6.7 AUTORISATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LA RUE PIERRE-LAVALLÉE

CONSIDÉRANT que des travaux d'asphaltage ont été effectués sur la rue Pierre-Lavallée, devant l'entreprise Nortaq ;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été réalisés par l'entreprise JRMorin inc. ;

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux s'élève à la somme de trente-six mille six cent quatre-vingt-trois dollars et vingt-trois cents (36 683,23 \$) ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués conformément aux spécifications et aux normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la facture et les documents justificatifs ont été soumis à la municipalité et jugés conformes ;

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le paiement de la somme de trente-six mille six cent quatre-vingt-trois dollars et vingt-trois cents (36 683,23 \$) à l'entreprise JRMorin inc. pour les travaux d'asphaltage effectués sur la rue Pierre-Lavallée ;

ADOPTÉ

### 7. URBANISME

Aucun dossier en urbanisme

### 8. CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION

#### 8.1 MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'administration municipale est constamment à la recherche de moyens pour optimiser ses services tout en tenant compte des réalités budgétaires et des besoins de la population ;

CONSIDÉRANT qu'une étude approfondie des habitudes de fréquentation des bureaux municipaux a révélé qu'une fermeture hebdomadaire permettrait de rationaliser certaines opérations et d'améliorer l'efficacité du personnel ;

Il est proposé par Sébastien Dufour, et unanimement résolu :

QUE le bureau municipal sera fermé au public les mercredis, à compter du 9 octobre 2024 ;

QUE les heures d'ouverture au public seront les suivantes :

- Lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 16h30
- Vendredi de 8h00 à 12h00 ;

Il est également résolu que :



N° de résolution  
ou annotation

2024-170



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

- Les urgences techniques et les services de sécurité publique continueront d'être assurés;
- Des affiches informatives seront apposées à l'entrée du bureau municipal afin d'aviser la population de cette nouvelle mesure;
- Un message sera diffusé sur le site web de la municipalité, les réseaux sociaux et le bulletin municipal pour informer la population de cette modification;
- Des solutions alternatives seront mises en place pour permettre aux citoyens de communiquer avec la municipalité en dehors des heures d'ouverture (boîte aux lettres, courriel, téléphone avec boîte vocale, etc.).

ADOPTÉ

### 8.2 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) DE LA MRC DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du PDZA 2019-2024 de la MRC de Montmagny a généré des retombées positives pour le développement agricole de la région;

CONSIDÉRANT que l'évolution du secteur agroalimentaire au cours des dernières années rend nécessaire une mise à jour du PDZA afin de répondre adéquatement aux nouveaux enjeux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Berthier-sur-Mer est pleinement engagée dans le développement de l'agriculture locale et souhaite contribuer activement à la réussite de ce projet;

Il est proposé par Claire Bossé, et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer :

APPUIE sans réserve la demande d'aide financière que la MRC de Montmagny soumettra au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en vue de la mise à jour du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

PARTICIPE activement aux différentes étapes de la révision du PDZA, notamment en prenant part aux rencontres de concertation et aux ateliers de consultation prévus en 2025;

COLLABORE étroitement avec la MRC de Montmagny et les autres partenaires concernés afin d'assurer la réussite de ce projet.

ADOPTÉ

### 8.3 VERSEMENT DE FONDS AU CLUB DE L'ÉTOILE D'OR ET DE PÉTANQUE SUITE À LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste a été dissoute;

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste a décidé de redistribuer ses fonds restants à des organismes locaux;





N° de résolution  
ou annotation

2024-171



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT que les clubs de l'Étoile d'Or et de pétanque sont des organismes locaux qui œuvrent au sein de notre communauté;

Il est proposé par Chantal Godin, et unanimement résolu :

Versement de fonds: La municipalité Berthier-sur-Mer versera un montant de 450\$ au club de l'Étoile d'Or et un montant de 450\$ au club de pétanque;

QUE ces fonds devront être utilisés par les bénéficiaires pour la réalisation de projets ou d'activités qui profitent à la communauté locale, conformément aux objectifs de la Société Saint-Jean-Baptiste;

ADOPTÉ

### 9. RAPPORTS DES COMITÉS

#### Claire Bossé :

La Bouquinerie fermera ses portes dès la semaine prochaine. Nous tenons à remercier chaleureusement la municipalité pour nous avoir fourni un local et un espace de stockage pour l'hiver. Yolande Dugré a joué un rôle essentiel dans la réussite de cette vente de livres. Les bénévoles nous permettront d'acheter de nouveaux livres pour la Bibliothèque. Les livres sont actuellement en vente à 1\$, pour liquider avant l'entreposage hivernal.

#### Sébastien Dufour :

Aucun nouveau à signaler

#### Michèle Lamonde :

Dans le cadre du projet de transformation de l'église en salle multifonctionnelle, nous avons rencontré la firme d'architecture ABCP qui nous a présenté deux scénarios possibles.

**Raymond Langevin :** Nous devons maintenant déterminer comment le fond des legs afin de mener à bien notre projet de rénovation

- **Scénario 1 :** Le premier scénario proposé par ABCP concernent principalement des travaux de maçonnerie et ne permettraient pas d'ouverture de la salle pendant les travaux et même après.
- **Scénario 2 :** Le deuxième scénario prévoit une ouverture complète de la salle en décembre 2025. Les prochaines étapes incluent la démolition des bancs et du plancher, ainsi que l'installation d'une porte accessible.

#### Chantal Godin :

Aucun nouveau à signaler

#### Ginette Rochefort :

Annonce la tenue d'une rencontre du comité consultation d'urbanisme la semaine prochaine

### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### Rodrigue Roy

1. Est-ce nécessaire de mettre des dos d'âne dans le chemin du Fleuve ?

**Réponse du maire :** La Municipalité est au fait d'une problématique récurrente et le projet pilote d'installation de dos d'âne est présentement à l'étude.



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

2. Qui a décidé d'implanter des dos d'âne sur le chemin du Fleuve

**Réponse de Rodrigue Roy :** Chantale Godin et Benoît Guimont

3. D'où vient le 65 mètres ?

**Réponse du maire :** C'est une distance recommandée, mais pas obligatoire.

4. Est-ce qu'il ne devrait-il pas y avoir une marge de recul entre l'affiche et la limite du pavage qui est de 90 cm ?

**Réponse du maire :** l'implantation de dos d'âne n'a pas été improvisée, mais étudiée par un comité.

Réponse de Mélissa Gagné : Selon le MTQ, il n'y a pas de normes spécifiques

5. A quelle date seront retirés les dos d'âne ?

**Réponse du maire :** La semaine prochaine si possible, tout dépendant des priorités de la voirie locale.

### Rita Morin

1. Comment expliquez-vous de parler de projet pilote en 2025 et en même temps de parler d'éventuelle permanence ?

**Réponse du maire :** Le projet pilote permettra de déterminer l'endroit exact de la fixation de dos d'âne permanent

### Michèle Moreau

Est-ce que l'an prochain il y aura une priorité d'implantation de dos d'âne comme mentionné à la séance du 3 juin dernier, qu'un dos d'âne devait être implanté sur la rue de la Marina ?

**Réponse du Maire :** Tel que mentionné à la dernière séance de septembre, le projet pilote sera redondant dans divers quartiers de la municipalité. Nous sommes à analyser les emplacements les plus pertinents.

### Frédéric Deliencourt

Émet sensiblement les mêmes commentaires qu'à la dernière séance du Conseil

1. Est-ce que vous voyez ça de la même façon ?

**Réponse du Maire :** Le mois dernier le Conseil a fait la démonstration que le projet d'implantation de dos d'âne a fait l'objet d'études à la suite de plainte, commentaires, pétition des citoyens de Berthier-sur-Mer et que nous recevons encore des plaintes à ce sujet dans d'autres secteurs.

### Ron Kenyon

M. Kenyon tient à féliciter la Municipalité, la voirie locale et l'équipe de Gabriel de JRMorin inc. pour leur excellent travail. La coordination des travaux, leur courtoisie et leur attention aux besoins des citoyens ont été remarquables durant toute la durée des travaux.



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.  
Il est 19h55.

Président : Richard Galibois

Secrétaire d'assemblée : Mélissa Gagné



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### ANNEXE # 1 DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER  
COMTÉ DE MONTMAGNY

### COMPTE À PAYER - SEPTEMBRE 2024

FOURNISSEUR	DÉTAIL	MONTANT
6TEM TI INC.	RENOUVELLEMENT 2024-2025 ACRONIS CYBER PROTE	296,96 \$
9205-1242 QUÉBEC INC.	ACHAT ESSENCE	343,00 \$
9231-2404 QUÉBEC INC.	ENTRETIEN CAMION VOIRIE	98,56 \$
9430-0506 QUÉBEC INC. MAXMAR	TONTE 2E-4E ET 5E VERSEMENT	9 376,47 \$
9444-6473 QUÉBEC INC. ANNIE AUBÉ	LOYER BIBLIOTHÈQUE OCTOBRE	3 149,62 \$
AERO-FEU	ENTRETIEN MÉNAGER	493,92 \$
	Crédit pour paiement de facture en double	(287,15 \$)
AVANTIS COOPÉRATIVE BASE 132	ACHAT MATÉRIAUX BERTHELAIS	2 613,83 \$ 1052,02 \$
BÉTON MONTMAGNY	FACTURE	251,80 \$
BIOGÉNIE CANADA INC.	RÉSIDUS VERT	4 140,35 \$
BUROPRO CITATION	ACHATS	423,41 \$
CAUCA	MODULE ET GESTION DES APPELS	603,62 \$
CENTRE DE LOCATION MONTMAGNY ENR.	LOCATION CLOUEUSE	132,22 \$
CLÉMENT DUFOUR	ENTRETIEN AOÛT-SEPTEMBRE	360,00 \$
CROIS-ROUGE CANADIENNE	SERVICE	348,00 \$
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	MATÉRIEL BSASEBALL	1 879,90 \$
ECHO-TECH H20 INC.	PROJET #MBO-24-0032	2 224,77 \$
ENERCYCLE	ENFOUISSEMENT AOÛT - SEPTEMBRE	10 969,25 \$
ÉQUIPEMENT INCENDIES CMP MAYER INC.	ACHAT ÉQUIPEMENT INCENDIE (BOYEAUX)	10 062,25 \$
ERIC TANGUAY	LIGUE DE BALLE	340,00 \$
EUROFINS ENVIRONEX	SUIVI ET ANALYSE D'EAU	886,47 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	HONORAIRE AVOCAT - GESTION VOIE PUBLIQUE	161,47 \$
FERNAND CORRIVEAU	PARC FLUVIAL DU 1 AU 28 SEPTEMBRE	714,00 \$
GESTECH ENVIRONEMENT INC.	EXPLOITATION AOÛT 2024	5 863,73 \$
GRENKE	LOCATION TRIMESTRIEL PHOTOCOPIEUR	1 248,63 \$
GROUPE CANADIEN DJG DICOM ET GLS	COTISATION SEPTEMBRE 2024	24,11 \$
GROUPE GÉOS	CONTRÔLE DES MATÉRIAUX	4 133,93 \$
JEAN-PAUL LACHANCE	REMBOURSEMENT AQUAFORM	173,91 \$
JONATHAN BLOUIN	REMBOUSEMENT PERMIS ET DÉPENSES	1 587,46 \$
LA FABRIQUE DE BERTHIER- SUR-MER	REMBOURSEMENT GALAS ET VIDÉOTRON	1 149,81 \$
LAB. DE CANALISATION SOUTERRAINES (LCS)	MESURE DÉBIT BORNE FONTAINE	577,17 \$
CONCASSÉS DU CAP INC.	INDEXATION DIESEL ET DISPOSITION CENTRE-REBUS	1 981,25 \$
LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER INC.	LOCATION CLOUEUSE	132,22 \$
MARC LAVALLÉE	RESSORT POUR BARRE-PANIQUE	11,50 \$
MARCEL BOURGAULT	SERVICE RENDU DU 11 AU 17 AOÛT	77,50 \$
MDM PUBLICITÉ INC.	LETTRÉ VÉHICULE VOIRIE	333,43 \$



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer

### ANNEXE # 1 DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2024

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER  
COMTÉ DE MONTMAGNY

### COMPTE À PAYER - SEPTEMBRE 2024

MIREILLE CAUCHON	PARC FLUVIAL DU 1 <sup>ER</sup> AU 28 SEPTEMBRE 2024	1 564,00 \$
MRC MONTMAGNY	FACTURES	17 073,74 \$
NICOLE ROBERT	REMBOURSEMENT AQUAFORME	63,25 \$
OFFICE HABITATION RÉGION DE MONTMAGNY	CONTRIBUTION	75,76 \$
OLYVIÉ MARTINEAU	REMBOURSEMENT DÉPENSES	70,80 \$
P/A GGM INC.	PINCE À BEC	46,44 \$
PAQUET ET FILS LTÉE	ACHAT POMPIER	1 423,86 \$
PIER-LUC BLANCHET	REMBOURSEMENT	24,14 \$
PRODUIT NOVACO	PRODUITS ENTRETIEN	1 176,85 \$
R.M. LEDUC 7CIE INC.	COUVRE ÉTIQUETTE	95,42 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	HONORAIRE CONCILIATION	1 690,13 \$
RÉGIE DE L'ISLET MONTMAGNY	GESTION CTL ET TRANSPORT	3 886,48 \$
RENÉ CARON	ACCUEIL INFORMATION TOURISTIQUE	1 096,50 \$
SANII BLEU	LOCATION ET NETTOYAGE	1 353,26 \$
SERVICE DE RÉPARATION JP INC.	ACHAT MATÉRIAUX POUR GARAGE	821,41 \$
SERVICE DE SAUVETEURS QN INC	SAUVETEUR PISCINE	235,76 \$
SIGNALISATION LÉVIS INC.	ACHAT SIGNALISATION	438,00 \$
VIGNEAULT MONTMAGNY	ACHATS BOTTES (2)	536,91 \$
VILLE DE MONTMAGNY	ENTENTE PRÉVENTION INCENDIE	14 737,10 \$
XEROX CANADA LTEE	FACTURE	58,37 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>130 700,32 \$</b>